

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DVD 120** Subvention (7 500 euros) à l'association Rue de l'Avenir.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la demande de subvention formulée le 1<sup>er</sup> juillet 2016 par l'association Rue de l'Avenir ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association Rue de l'Avenir pour l'attribution d'une subvention de 7 500 euros ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Rue de l'Avenir (n° SIMPA : 90682, n° dossier 2016-08153) sise 34 rue de l'Eglise 75015 Paris, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 7 500 euros est attribuée à l'association Rue de l'Avenir pour 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**